

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-091

**Objet : Adjonction aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire à la Présidente de la Communauté de Communes**

Le Conseil,

Vu code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 13 février 2024, portant statuts de la Communauté de communes conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant élection de la Présidente de la communauté,

Considérant que la Présidente, les Vice-Présidents ayant reçu délégation ou le Bureau communautaire dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

La délégation de pouvoir dessaisit l'organe délibérant de la compétence déléguée.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises par délégation.

Afin d'apporter souplesse et réactivité dans la gestion des affaires intercommunales, il vous est proposé de compléter les délégations à la Présidente par l'attribution suivante :

- **EXERCER le pouvoir de police de la publicité extérieure sur le territoire de la Communauté de Communes, excepté sur le périmètre de la commune de Nouzilly (instruction des demandes d'autorisations préalables, contrôle du respect de la réglementation, et mise en demeure des contrevenants de mettre fin aux infractions).**

En sus des délégations à la Présidente déjà actées par la délibération CC 2020-080, rappelées ci-dessous :

- **DÉCIDER** de la conclusion, des loyers et de la révision des baux et contrats de locations pour une durée n'excédant pas douze ans,
- **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, et les équipements nécessaires au fonctionnement des services communautaires dans la limite de 29 999 € Hors Taxe, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- **INTRODUIRE** auprès des services et organismes y ayant vocation, les demandes de subvention ou de participation financière et accepter celles-ci quand elles sont octroyées pour tous les projets dont les montants sont compris entre 1 € Hors Taxe et 29 999 € Hors Taxe,
- **CONCLURE, RÉVISER ET RÉSILIER** toutes conventions et contrats relatifs aux prestations assurées par la Communauté de communes ou bénéficiant à la Communauté, qui ne sont pas assortis d'attribution de subvention, à titre gracieux ou onéreux avec tout co-contractant public,
- **INTENTER** au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans la totalité des actions intentées contre elle, notamment dans le cas d'un recours en excès de pouvoir ou de plein contentieux exercé contre un arrêté, une délibération, et plus généralement contre tout acte réglementaire ou individuel émanant d'un représentant habilité de la collectivité, ainsi que **dans tous les cas de procédures administratives et judiciaires quelconques, en référé comme au fond** ; de se constituer partie civile **devant les juridictions pénales, y compris devant le juge d'Instruction** par voie d'action ou d'intervention dans tous les cas **d'infractions ayant porté préjudice, qu'il s'agisse, notamment de vols et dégradations de biens immobiliers et mobiliers intercommunaux, d'atteinte à l'intégrité physique et morale du personnel communautaire, atteinte à l'environnement, et plus généralement non-respect de la réglementation, etc. sans que cette liste puisse être considérée comme exhaustive,**
- **RECOURIR** au service des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts et en fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- **SIGNER** la convention d'aide forfaitaire et ses avenants éventuels, à intervenir entre la communauté de communes et l'Etat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- **PRENDRE** toute décision relative aux actions de formation du personnel communautaire autres que les stages organisés par le CNFPT,
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- **AUTORISER** les Vice-Présidents à signer les décisions relevant de la compétence déléguée à la Présidente et prises en vertu de la présente délibération, lorsqu'elles se rattachent à la délégation qui leur est donnée par arrêté de la Présidente, sous sa surveillance et sa responsabilité, en application de l'article L 5211-9 du CGCT,
- **PRÉVOIR** qu'en cas d'empêchement de la Présidente, en application de l'article L. 2122-17 du CGCT, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par le 1<sup>er</sup> Vice-Président, ou son suppléant (dans l'ordre du tableau),
- **PRENDRE ACTE** que la Présidente ou son représentant rendra compte, à chacune des réunions du Conseil communautaire, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties,

**Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **AUTORISE** les délégations du Conseil communautaire à la Présidente, incluant l'adjonction de la nouvelle délégation relative à la police de la publicité extérieure.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-092

#### Objet : Approbation du rapport d'activités 2023

L'article L.5211-39 du CGCT précise que l'EPCI établit chaque année, avant le 30 septembre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI. Ce rapport est transmis à l'ensemble des maires de chaque commune membre. Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par chaque maire au conseil municipal.

Volontairement d'un formalisme souple, ce rapport donne une vision complète des actions conduites sur une année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L. 5211-39,

#### **Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
- **PRÉCISE** que ce rapport fera l'objet d'une publicité la plus large possible.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-093

**Objet : Mission locale LoireTouraine – Autorisation de signature de la convention annuelle et sollicitation d'une participation financière**

Une convention annuelle est passée avec la Mission Locale Loire Touraine pour fixer la participation financière de la Communauté de Communes du Castelrenaudais en lieu et place des communes membres, et définir les principes et les modalités de collaboration et d'actions entre la Mission Locale et la Communauté de Communes.

#### Rappel du contenu de la convention :

« La Mission Locale met à disposition une antenne sise à Château-Renault pour accueillir les jeunes identifiés comme pouvant bénéficier de l'action de la Mission Locale.

*Elle s'engage à détacher à la demande, un Conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle sur les communes de la Communauté de Communes, régulièrement ou ponctuellement en fonction de l'importance du nombre de jeunes à suivre.*

*Dans le cas d'un détachement ponctuel, le Conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle définira un rendez-vous avec le jeune, suite à l'appel direct de celui-ci, ou à la signalisation d'un jeune par les services municipaux (Maire, Secrétaire...) ou tout autre partenaire de la Mission Locale.*

*Les communes pourront également convenir de permanences régulières avec le Conseiller.*

*Les communes mettront à disposition de la Mission Locale, un bureau ou une salle avec téléphone afin d'accueillir le Conseiller et le jeune.*

*En collaboration avec la Communauté de Communes ou les communes, des actions spécifiques (informations, expositions, formations) pourront être mises en place. Avec la mise en place de France services, une charte d'accueil et des modalités de coopération pourront être définies en complément de cette convention.*

*La Mission Locale reste à la disposition des communes et de la Communauté de Communes, pour participer à toute réunion d'information concernant l'activité de la Mission Locale, mais aussi, pour l'élaboration de projets favorisant l'insertion des jeunes.*

*La Mission Locale adressera au Conseil communautaire les comptes rendus et bilans relatifs à son activité ».*

Le bilan d'activité et le bilan financier 2023 sont à disposition au siège communautaire.

Il est proposé de verser le montant de 30 000,00 € pour 2024.

**Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention – 29 votes pour) :**

- **ACCEPTÉ** le versement de la participation 2024, à savoir 30 000 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer la convention avec la Mission Locale Loire Touraine, conclue pour une durée d'une année.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-094

#### Objet : Avis sur le projet agrivoltaïque sur la commune de Villedômer

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire pour l'installation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Villedômer, et afin de pouvoir initier l'enquête publique, il convient de recueillir formellement l'avis des collectivités concernées, conformément aux articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement.

Le service SUDT (service de l'urbanisme et démarches des territoires) de la Préfecture, demande expressément qu'une délibération soit prise afin de faire part de l'avis du Conseil communautaire.

Le permis est instruit par les services de l'État et consultable à la mairie de Villedômer.

La présentation du projet a été réalisée devant les élus communautaires le 16 octobre 2024 par Monsieur Rémi BOUCHET de Luxel.

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le projet photovoltaïque sur la commune de Villedômer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-095

#### Objet : Renaudais Création Développement Agriculture – Attribution des aides

Dans le cadre du dispositif de soutien « Renaudais Création Développement Agriculture » permettant d'octroyer des aides pour les investissements des agriculteurs à la vente directe, la transformation sur les exploitations et les circuits courts, et sous réserve de l'analyse et de l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture, 1 projet est présenté au Conseil Communautaire, à savoir :

Nom de l'entreprise	Nom du responsable	Commune	Type d'investissement	Montant subvention proposée
LA CHÈVRENERIE D'EUGÉNIE	Eugénie MÉNARD	SAINT-LAURENT-EN-GATINES	Chambre haloir	2 000,00 €

Vu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture,

Considérant que la présentation du projet à la Commission Développement Economique, Tourisme et Commerce s'est déroulée le lundi 30 septembre 2024.

#### Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant de la subvention à l'entreprise concernée comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.
- **ACTE** que ce dossier fera l'objet d'une demande de déblocage de la consignation versée dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Porte de Touraine.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-096

#### Objet : Renaudais Création Développement – Attribution des aides

Dans le cadre du dispositif d'aides aux petites entreprises artisanales et commerciales « Renaudais Création Développement » modifié, par décision n° 2020-060 du 25 mai 2020, et après analyse de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, 2 nouveaux projets sont présentés au Conseil communautaire, à savoir :

Nom de l'entreprise	Nom du ou des responsables	Commune	Création Développement Reprise	Types d'achats	Montant des dépenses	Montant Subvention Proposée
Institut de Beauté Aude	Madame CLEMENT	Château-Renault	Développement	Achat d'un laser d'épilation définitive	36 490 €	3 000 €
Optima CLIM	Monsieur BERY	Auzouer-en-Touraine	Création	Achat d'outillages	7 936 €	2 380 €

La présentation des projets à la Commission Développement Economique, Tourisme et Commerce s'est déroulée le lundi 30 septembre 2024.

**Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention de Mme Sénéchal – 29 votes pour) :**

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant de subvention à l'institut de beauté Aude,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant de subvention à Optima CLIM,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et notamment la convention avec l'entreprise attributaire de l'aide.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024  
La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
**Le 9 octobre 2024**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-097

#### Objet : Acquisition Maison BAUCHANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

André BAUCHANT, célèbre peintre, a demeuré au lieu-dit Tourneboeuf à Auzouer-en-Touraine. Sa maison et son jardin ont été des lieux d'inspiration pour le peintre. Ils ont été le sujet de plusieurs tableaux. Madame BAUCHANT, nièce du peintre, demeurant encore dans cette maison, accepterait de céder ce bien en nue-propiété afin qu'il devienne un musée dédié au peintre.

Considérant la négociation entreprise avec Madame BAUCHANT,  
Considérant la volonté des élus de promouvoir l'attractivité touristique du Castelrenaudais,  
Compte tenu de l'avis des domaines,

#### **Le Conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions - 10 votes contre) :**

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 690, A 1352 (parcelles bâtie) et A 1355 à Auzouer-en-Touraine pour un montant de 200 000 € en nue-propiété,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou le Vice-Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-098

#### Objet : Règlement de fonctionnement des ALSH - Actualisation

Considérant l'ouverture de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de La Ferrière, le règlement de fonctionnement des ALSH est modifié en conséquence.

En effet, à compter du 21 octobre 2024, est ouvert et géré par la Communauté de Communes du Castelrenaudais le 7<sup>ème</sup> ALSH du territoire dans les locaux de l'école de La Ferrière.

En conséquence le règlement joint en annexe est modifié afin de tenir compte de l'ouverture de ce nouveau site.

#### **Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** les modifications du règlement de fonctionnement des ALSH.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président, à signer le règlement de fonctionnement des ALSH modifié.
- **TRANSMET** à la CAF Touraine le règlement de fonctionnement des ALSH modifié.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :  
**Le 9 octobre 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-099**

**Objet : Convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et le Syndicat intercommunal scolaire Vallée de la Dême**

Pour l'ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de La Ferrière, et afin de maintenir la continuité du service public pour une gestion efficiente de la compétence, certaines missions à caractère fonctionnel et accessoire demeurent toujours assurées par le Syndicat Intercommunal Scolaire Vallée de la Dême :

- Missions de maintenance des locaux,
- Missions de préparation des repas et de ménage des équipements,

Il est convenu que le remboursement par la Communauté de Communes de la prestation de service sera effectué par semestre à partir de 2024 et pour les années suivantes sur la base d'un état détaillé des charges réelles de l'année précédente remis par le syndicat.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-1 du CGCT,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** la convention de prestation de service entre la Communauté de Communes du Castelrenaudais et le Syndicat Intercommunal Scolaire Vallée de la Dême.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-Président à signer les conventions et tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente.**

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-100

**Objet : Adhésion au contrat souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel**

La Communauté de Communes a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986

Le Centre de Gestion a communiqué les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2024.

La Communauté de Communes propose d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2025-2028 aux conditions suivantes :

- Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES
- Courtier gestionnaire : RELYENS
- Régime du contrat : capitalisation
- Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2025 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

#### Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL

GARANTIES	Décès	CITIS : Accident de service - Maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)	Longue Maladie / Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique)	Maternité, Paternité et Accueil de l'enfant, Adoption	Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)	Taux global
OFFRE DE BASE	0,23 %	1,85 % Franchise de 15 jours fermes par arrêt	2,69 %	0,72 %	3,14 % Franchise de 15 jours fermes par arrêt	8,63 %

Il est proposé de maintenir les conditions du contrat annuel, notamment sur la franchise de 15 jours sur l'incapacité, et de renoncer à la proposition de l'application de la variante sur l'incapacité proposant une carence de 30 jours qui porterait le taux global à 7,74 %.

**Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public**

<b>GARANTIES</b>	<b>Ensemble des garanties :</b> --Accidents du travail, Maladies professionnelles --Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité et accueil de l'enfant, d'adoption, d'accident non professionnel <i>Franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire</i>
<b>TAUX</b>	<b>1,15 %</b>

L'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,  
 Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,  
 Vu le Code des assurances,  
 Vu le Code de la commande publique,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **CHOISIT** l'offre de base (8,63% pour le contrat des agents affiliés à la CNRACL et 1,15% pour le contrat des agents non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires de droit public)
- **AUTORISE** la Présidente ou un Vice-Président à signer les conventions en résultant, et tout acte y afférent,
- **DÉLÈGUE** à la Présidente le droit de résilier si besoin le contrat d'assurance statutaire en cours,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
 Brigitte DUPUIS





## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
**Le 9 octobre 2024**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 16 octobre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

## CC 2024-101

### Objet : Modification des attributions de compensation

Vu les délibérations du Conseil communautaire n° 2020-084 en date du 28 juillet 2020, n° 2020-146 en date du 17 novembre 2020, n° 2021-083 en date du 22 juin 2021, et n° 2022-063 en date du 27 avril 2022 portant création de la CLETC et désignation de ses membres,

Vu l'article 40 du règlement de fonctionnement de la Communauté de Communes du Castelrenaudais relatif à l'approbation du rapport de la CLETC,

Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la séance du 19 juin 2024 est subordonné à l'accord des Conseils Municipaux des communes membres, et sachant que quinze communes sont favorables : sept ayant délibéré (Château-Renault, les Hermites, Morand, Neuville-sur-Brenne, Nouzilly, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Nicolas-des-Motets), et huit communes sont considérées comme ayant accepté puisqu'elles n'ont pas délibéré défavorablement (Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Crotelles, Dame-Marie-les-Bois, la Ferrière, le Boulay, Saunay et Villedômer,) et qu'une commune a délibéré défavorablement (Monthodon).

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 19 juin 2024 a identifié :

- les charges de la compétence enfance – jeunesse sur la base du coût 2023 réparties selon la clé de répartition définie (50 % pour la Communauté de communes et 50 % pour l'ensemble des 16 communes pour moitié selon le critère de la population et pour moitié selon le critère du nombre de jours enfant),
- les contributions relatives à la compétence GÉMAPI de l'année 2023 calculées selon les clés de financement définies dans les statuts de chaque structure compétente,
- la déduction de la charge d'investissement du dispositif hélicoptère connecté EBOO de 2023.

La prise en compte de ces montants modifie les attributions de compensations des communes membres au 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

Communes	Attribution de compensation 2024
Autrèche	13 556,28 €
Auzouer-en-Touraine	41 598,19 €
Le Boulay	47 204,47 €
Château-Renault	1 045 801,02 €
Crotelles	30 255,23 €
Dame-Marie-les-Bois	10 554,95 €
La Ferrière	1 396,45 €
Les Hermites	12 973,86 €
Morand	16 862,85 €
Monthodon	40 021,87 €
Neuville-sur-Brenne	75 327,45 €
Nouzilly	-12 803,90 €
Saint-Laurent-en-Gâtines	17 999,02 €
Saint-Nicolas-des-Motets	9 119,80 €
Saunay	90 767,52 €
Villedômer	148 497,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 589 133,05 €</b>

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ACTE L'APPROBATION DU RAPPORT** de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 19 juin 2024 pour les communes membres, qui impact l'attribution de compensation de l'année 2024.
- **FIXE** le montant de l'attribution de compensation distribuée dans les communes dans les conditions décrites ci-dessus, pour l'année 2024, et les années suivantes et ce, jusqu'à modification par un nouveau rapport de CLETC validé par les communes membres.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 9 octobre 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 30

**Séance du 16 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 octobre à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Christiane AUGEREAU, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Odile LANDRY, Gaëlle POUPIN donne pouvoir à Yves ROUSSEAU, Léandro GOMES donne pouvoir à Alain PELÉ, Viviane RENARD donne pouvoir à Philippe PÉANO, Jocelyne PETAY donne pouvoir à Brigitte DUPUIS, Gino GOMMÉ donne pouvoir à Fabien HOUZÉ,

#### Absente :

Véronique BERGER.

Catherine DATTÉE est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-102

#### Objet : Budget général – Décision modificative n° 3

Les travaux de sécurisation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage [acquisition de StockBloc pour barrière de la prairie (572,64 €) ainsi qu'un portail pour la prairie (575,52 €), la reprise de la canalisation d'eau potable détériorée (en attente de devis) et l'adjonction d'un module de télégestion au logiciel Hermès pour sécuriser la fermeture des compteurs à distance (en attente de devis)].

L'acquisition de mobilier (11 137,75 €) sur le pôle petite enfance, en accord avec VYV3 qui assure la gestion du multi-accueil nécessite d'abonder le chapitre 23. Ce mobilier fera l'objet d'un subventionnement de la CAF de 80%.

Chapitre	Imputation	Dépense fonctionnement	Recette fonctionnement	Dépense investissement	Recette investissement
Opération 20 – Aire d'accueil des gens du voyage	554 / 2128 / Op 20 / Sce 12			+ 5 000,00 €	
Opération 310 – Terrains familiaux	554 / 2313 / Op 310 / Sce 112			- 16 000,00 €	
Opération 23 – Petite enfance	4221 / 2188 / Op 23 / Sce 82			+ 11 000,00 €	
<b>Total</b>		<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>	<b>+ 0,00 €</b>

#### Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la décision modificative de transferts de crédits du Budget Général, détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 17 octobre 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS